



Mobilisation des moniteurs TPCI

Le chantier de la Surveillance, obtenu suite à la mobilisation de 2022, a pour but d'identifier les dysfonctionnements de la branche Surveillance (efficacité opérationnelle, formation, etc....) et de les résoudre.

Au fil des réunions qui se tiennent entre la DG et les OS, certains constats sont communs quels que soient les thèmes abordés :

- Un manque de reconnaissance de l'Administration envers ses agents et un manque de valorisation de certaines fonctions
- Une rémunération insuffisante face à l'augmentation du coût de la vie, et qui ne prend pas en compte l'engagement et la technicité des personnels sur les missions qui leur sont dévolues
- Un manque d'effectifs qui crée des conditions de travail insatisfaisantes

D'une manière générale, il apparaît que l'Administration des Douanes s'en remet de plus en plus à la bonne volonté des collègues quant à l'accomplissement de leurs missions/fonctions (spécialistes, moniteurs, chauffeurs, chefs d'équipes, collègues soumis à des astreintes aéroportuaires....), et nous ne sommes donc pas surpris par les difficultés de recrutement auxquelles elle est confrontée.

Cette situation, les moniteurs de TPCI ont décidé de ne pas la tolérer plus longtemps. Ainsi, ils ont décidé collectivement de ne plus assurer prochainement les formations.

L'intersyndicale douanière soutient leur mouvement, et se fait le relais de leurs légitimes revendications :

- Revalorisation de l'Allocation Complémentaire de Fonctions (ACF).
- Cumul possible des NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire).
- Rémunération des actions de formation en matière de périples meurtrier, BPT, HK, changement de branche, formation de chef d'équipe, etc., qui sont venues en supplément de la formation continue des agents.

En plus de ces revendications indemnitaires, l'animation du réseau des moniteurs TPCI doit être améliorée, et leur accès à la documentation spécifique facilitée. Une réécriture des BOD « sécurité » s'avère nécessaire.

En outre, des progrès sont à faire concernant la mise à disposition de dojos et autres installations nécessaires aux enseignements.

Enfin, l'attribution d'heures permettant la pratique sportive nous semble en totale cohérence avec la fonction de moniteur TPCI.

L'intersyndicale douanière se fera donc l'écho de ces revendications lors des prochains travaux sur la Surveillance, ainsi que dans les différentes instances directionnelles.